

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juin 2022
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 23

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 29/06/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/06/2022
(accusé de réception du 28/06/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Mise en œuvre du projet de Cité sportive de Penvillers - Point d'avancement du projet -
Définition de l'avant-projet détaillé de la piste d'athlétisme**

Dans le prolongement du conseil municipal du 10 décembre 2020, validant le lancement du projet de cité sportive de Penvillers, un certain nombre d'études ont été engagées sur les différents volets du projet. Un point d'étape est présenté dans le présent rapport.

En outre, le conseil municipal doit valider l'Avant-Projet Détaillé de la Piste d'athlétisme.

La cité sportive de Penvillers est un projet ambitieux et structurant pour la ville de Quimper et particulièrement pour le quartier de Kerfeunteun. Il s'agit d'une part de doter ce site sportif d'équipements qualitatifs et mutualisables, et d'autre part de redynamiser ce quartier par le biais d'une amélioration notable du site. Il convient par ailleurs d'en faire un projet exemplaire de co-construction avec les différents acteurs, associations utilisatrices, riverains et habitants du quartier qui voudront se joindre à ce projet participatif.

Ce site doit être ouvert à tous, répondre à tous et s'intégrer pleinement au quartier. Un endroit que chacun (sportif ou non), pourra s'approprier selon son profil et sa volonté d'usage (pratique sportive ou ludique, de compétition ou auto-organisées). Il invitera à la rencontre, à l'échange, au plaisir, au travers des différentes activités qui pourront s'y développer. C'est le projet de tous, à nous de l'inventer pour le bien-vivre, le bien-être de nos concitoyens.

Conformément à la méthodologie proposée lors du conseil municipal du 10 décembre, une démarche participative a été mise en place s'appuyant sur la tenue de commissions extramunicipales.

Ce projet de cité sportive de Penvillers comprenant plusieurs volets, a fait l'objet d'études et réflexions aux temporalités distinctes mais dans une cohérence d'ensemble qui sont exposées dans la présente délibération selon le déroulé suivant :

- piste d'athlétisme ;

- déconstruction et reconstruction de la Tribune ;
- schéma global d'aménagement ;
- point financier et calendrier.

I/ PISTE D'ATHLETISME

Par délibération du conseil municipal du 10 décembre 2020, la ville de Quimper a décidé de rénover la piste d'athlétisme de Penvillers, première pierre de la future cité sportive de Penvillers, avec pour visée finale d'obtenir une homologation fédérale répondant à un possible accueil de compétition de type championnat de France.

Pour ce faire, ce projet a été coconstruit avec le Quimper Athlétisme et le maître d'œuvre OSMOSE INGENIERIE, en réponse au cahier des charges de la F.F.A. (une vigilance ayant été portée sur la quantification et l'implantation des ateliers sportifs : sautoirs, aires de lancer...).

Au stade de l'APD, le coût prévisionnel des travaux s'élève à 2 480 000 € HT (valeur décembre 2020 et 2 816 000 € HT en valeur mars 2022, du fait d'une augmentation de 13,57 % des indices).

Le montant des travaux initialement défini a été réévalué par le maître d'œuvre du fait la nécessité complémentaire de terrassements supérieurs à ceux envisagés (mauvais matériaux de remblais sous la piste et difficulté de réaliser des accès PMR), de fondations plus conséquentes sous les mâts d'éclairage (sol peu porteur après étude) et en raison de la réalisation de murs de soutènement.

Par ailleurs, différentes options sont envisageables et seront chiffrées au stade de l'appel d'offre avant décision. Les principales sont les suivantes :

Couleur de la piste

- La solution de base sera de couleur rouge car moins chère (-32 000€). Elle vieillit et durcit moins vite et ne nécessite pas de vernis aliphatique pour la protéger des UV.

Il sera proposé en variante un revêtement tricolore conformément à la demande du club d'athlétisme : une alternance couloir bleu clair/bleu foncé et lignes blanches. Dans cette option, l'application d'un vernis aliphatique est nécessaire. Ce choix de couleur nécessitera néanmoins d'importants frais de fonctionnement pour appliquer régulièrement du vernis aliphatique qui protège les couleurs de la piste.

Type de revêtement de la piste

- la solution de base sera un revêtement multi-usage, moins traumatisant, et adapté à toute forme de pratique (entraînement, compétition, scolaire ...)

- la variante sera un revêtement haut de gamme, adapté à course et aux performances athlétiques, caractérisé par une plus grande dureté.

L'appel d'offres des travaux de la piste d'athlétisme sera lancé début septembre. Le début des travaux est prévu après la démolition de la tribune, soit en mars 2023, afin de s'achever en octobre 2023.

II/ LA DECONSTRUCTION ET LA RECONSTRUCTION DE LA TRIBUNE

L'étude préalable à la déconstruction de la tribune a été réalisée. Il s'avère que les produits/déchets issus de la déconstruction se répartissent comme suit :

- 94,8% de déchets inertes (béton, gravats, céramique) qui sont à près de 99 % recyclés (soit 5434 tonnes). C'est essentiellement le béton qui sera concassé et recyclé sur site (remise à niveau le sol après démolition de la tribune et constitution des couches de forme pour la piste d'athlétisme). Seul le béton pollué par de la céramique sera expédié en Installation de Stockage de Déchets Inertes ;
- 5 % (289 tonnes) sont des déchets non dangereux (métaux, plastiques, bois, fenêtres) réemployés (si filière avale) ou recyclés ;
- Seuls 10 tonnes (soit 0,20 %) sont des déchets dangereux qui seront enfouis en Installation de Stockage de Déchets Dangereux.

Un certain nombre d'éléments (portes, fenêtres, dalles de faux-plafond...) a été identifié comme étant ré-employable. La consultation précisera les éléments qui feront l'objet d'un ré-emploi. Le restant sera traité dans le cadre des filières de recyclage ou de valorisation énergétique.

À cet effet, des contacts ont été pris auprès d'associations et la recyclerie le REPAIR située à Morlaix est venue sur site et s'est déclaré très intéressée pour de nombreux produits. Il appartiendra à la collectivité de financer leur dépose et éventuellement leur transport jusqu'à Morlaix. Ce dernier point sera à valider lorsque la recyclerie aura transmis son listing.

En terme de planning la consultation pour retenir l'entreprise de déconstruction a été lancée pour un démarrage de la prestation après les vacances de la Toussaint. L'installation de bungalows provisoires pour permettre la poursuite de certaines activités suit le même planning.

Les autres prestations annexes à cette déconstruction (dévoisement des réseaux, nouveau branchement électrique etc....) ont été anticipées dès Octobre 2021 pour maîtriser au mieux des délais très difficiles à gérer (notamment ceux des sous-traitant d'ENEDIS).

Concernant la reconstruction de la tribune, la collectivité s'est engagée à démarrer les travaux à l'automne 2025.

En terme de rétro-planning (dépendant aussi des délais de concertation/validation qui seront nécessaires/souhaités) cela signifie que l'automne 2022 et le début d'année 2023 seront consacrés à la définition précise du programme bâtementaire. Un assistant à maîtrise d'ouvrage sera retenu début Octobre 2022 pour mener à bien ce travail.

À cet égard, l'aménagement de la cité sportive de Penvillers dans sa globalité et la reconstruction de la tribune nécessitent d'interroger le devenir d'un certain nombre de locaux (utilisés par les services des sports et par les espaces verts) et d'étudier leur localisation. Cette étape est importante et doit permettre à la collectivité de décider du niveau d'ambition (notamment au vu de la concertation menée dans le cadre de la commission extra-municipale) qu'elle souhaite pour ses nouveaux équipements. C'est pourquoi, il sera demandé à l'assistant à maîtrise d'ouvrage d'étudier plusieurs scénarii. Le programme technique et fonctionnel sera détaillé à partir du scénario retenu par la collectivité.

À l'issue de ce travail de programmation, le concours d'architecture sera lancé en Septembre 2023 avec un objectif de démarrage des travaux à l'automne 2025.

III/ LA DEMARCHE GLOBALE AMENAGEMENT

La concertation préalable menée au sein de la commission extra-municipale a montré que les réflexions liées à l'aménagement du site de Penvillers sont nombreuses :

- quid des futures implantations possibles, tant définitives que provisoires, dans le complexe sportif et le parc des expositions, en concertation avec les acteurs concernés ;
- les déplacements, notamment les mobilités actives, et le stationnement dans le secteur ;
- l'ouverture du complexe sportif sur le quartier permettant d'en faire un parc urbain, en développant notamment les parcours sportifs, les parcours santé, les parcours familiaux, intergénérationnels et inclusifs ;
- la végétalisation du site ;
- l'aménagement du vallon situé au sud/ouest en un espace favorisant le partage et la rencontre, l'observation de la nature...
- l'identification et l'aménagement des espaces qui pourraient être dédiés aux habitants du quartier ;
- l'introduction de la culture, tant événementielle que permanente (expositions, photos, sculptures...) ;
- l'accessibilité de la cité sportive aux engins de secours.

Le prestataire retenu apportera son expertise tant au niveau des déplacements et du stationnement qu'en matière d'organisation urbaine et paysagère. Il sera en mesure d'animer les comités de pilotage et les comités techniques, voire une réunion publique si la collectivité la juge nécessaire.

L'étude sera menée sur une durée d'un an, en coordination avec les réflexions en cours concernant le programme architectural de la tribune (en vue d'alimenter le concours d'architecture lancé en Septembre 2023), pour alimenter l'évolution des services accueillis sur le site et nourrir les réflexions urbaines de plus long terme.

IV/ CALENDRIER ET ASPECTS FINANCIERS

Le calendrier opérationnel est le suivant :

Fin 2022 :

- Déménagement des clubs et transfert des activités ;
- Arrêt des activités sur la piste ;
- Déconstruction de la tribune.

Mars 2023 :

- Démarrage des travaux de piste avec utilisation des matériaux de déconstruction

Septembre-octobre 2023 :

- Livraison de la piste avec des équipements annexes provisoires (ex : vestiaires, sanitaires,);
- Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre.

Septembre 2024 et fin 2024 :

- Fin des études de Maîtrise d'œuvre ;
- Lancement des consultations de travaux.

Automne 2025 :

- Lancement des travaux pour la construction du bâtiment tribune (18 à 24 mois de travaux).

D'un point de vue financier :

À ce stade, l'enveloppe globale du projet se décompose comme suit :

- 400 000 € HT : Déconstruction de la tribune ;
- 220 000 € HT : Hébergement provisoire des clubs et activité ;
- 2 820 000 € HT (valeur mars 2022) : Reconstruction de la piste et de l'ensemble de ses abords ;
- 800 000 € HT Aménagements globaux (Études de schéma global chiffrées à 59 000 € HT incluse) ;
- 4 000 000 € HT Pour la reconstruction de la tribune dont le chiffrage sera affiné en phase de programmation.

L'ensemble de ces projets sera mené de 2022 à 2027.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de prendre connaissance de l'état d'avancement du projet de cité sportive de Penvillers ;
- 2 - de valider le coût prévisionnel définitif des travaux à 2 816 000 € HT valeur juin 2022 ;
- 3 - d'autoriser madame la maire à déposer la déclaration préalable de travaux de la piste d'athlétisme ;
- 4 - de maintenir le montant du marché de maîtrise d'œuvre de la piste d'athlétisme avec Osmose ingénierie à 45 000 € HT.